

Au conseil, le food-truck du chef étoilé fait débat

Lors du conseil municipal, hier soir, Béatrice Boulanger et les membres du groupe d'opposition Loudéac Autrement ont interpellé le maire au sujet de l'installation du food-truck de Christophe Le Fur.

Le food-truck de Christophe Le Fur, chef du restaurant étoilé L'Auberge Grand'Maison de Guerledan, installé à Aquarev, trois midis par semaine, depuis le 10 juin, affole les restaurateurs loudéaciens. Ils se sont d'ailleurs réunis en collectif pour faire barrage à ce chef. Ce jeudi, le food-truck était aussi au cœur des discussions du conseil municipal.

En fin de séance, à l'heure des questions diverses, Béatrice Boulanger, membre du groupe d'opposition Loudéac Autrement, a interpellé Bruno Le Bescaut, maire de Loudéac : « Nous venons de traverser une crise sanitaire, qui demain sera économique. Le camping d'Aquarev, nos restaurateurs et nos commerçants locaux sont impactés. Ne méritent-ils pas d'être beaucoup plus soutenus ? »

200 000 € d'aides aux entrepreneurs

À cela, le maire de Loudéac a répondu « que la municipalité soutient les restaurateurs, les commerçants et les entrepreneurs ». À titre d'exemple, il a cité le fonds d'aide de 200 000 € débloqué à la suite de la crise sanitaire par Loudéac communauté Bretagne centre (LCBC). Pour le moment, il s'avère que seulement trois restaurateurs loudéaciens ont monté un dossier pour toucher cette aide. Et sur les 50 dossiers montés, 30 sont loudéaciens. Un plan d'action pour animer le centre-ville et inciter les Loudéaciens à venir dans le centre bourg est également à l'étude.

Concernant les gérantes du camping, Bruno Le Bescaut affirme les avoir aidées à plusieurs reprises. « D'abord, à réaliser rapidement des travaux lorsqu'elles nous ont annoncé recevoir de nouveaux mobile-homes ; une seconde fois, nous avons



Hier, à midi, Christophe Le Fur a vendu presque 200 repas, à Aquarev.

PHOTO : OUEST-FRANCE

accompagné les gérantes dans la réalisation d'une piscine, détaille-t-il. De plus, cette année, elles bénéficient de 4 000 € de suppression de redevance de délégation de service public. »

Un projet de fast-food non recevable

« Les gérantes du camping Aquarev vous ont sollicité, depuis le mois d'octobre 2016, et cela à plusieurs reprises, afin de développer leur activité snack-bar, renchérit Béatrice Boulanger. Elles avaient prévu les travaux à leur frais pour aménager la salle du camping afin de pouvoir recevoir la clientèle toute l'année », poursuit-elle. Et vous ne leur avez jamais donné de réponse ! Elles ont même découvert l'installation d'un

food-truck à Aquarev, par voie de presse, début juin. »

« Au regard du projet que les gérantes du camping m'ont présenté, qui est de transformer la salle d'animation en snack-bar, je ne pouvais pas présenter de réponse, réagit le maire. La raison est qu'en page 4 de la délégation de service public rédigé en 2014, il est indiqué que les gérantes du camping ont l'obligation de créer un espace de restauration rapide à proximité du bâtiment d'accueil », ajoute-t-il. Le projet prévu dans la salle d'animation ne se situait donc pas proche de l'accueil. « Ce projet changeait la structure même de la salle. »

L'opposition s'interroge également sur l'existence d'une éventuelle convention entre Christophe Le Fur et la

Ville. « Qui paie l'eau, l'électricité, les ordures ménagères et le nettoyage du site par les agents de la Ville ? », questionne-t-il. « Évidemment, un arrêté, dont doit s'acquitter tout entrepreneur qui souhaite utiliser le domaine public, a été pris », rétorque Bruno Le Bescaut. Christophe Le Fur paye également un euro le mètre linéaire pour pouvoir installer son food-truck, et 3,30 € pour l'électricité.

S'il est prévu que Christophe Le Fur travaille trois jours par semaine à Aquarev jusqu'à fin septembre, « peut-être qu'il fera le choix de limiter son nombre de jour à deux, étant donné qu'il est sollicité par de nombreuses autres villes », lance le maire.

Mathilde LE PETITCORPS.

Le conseil municipal en bref



La Ville projette de racheter l'auberge du Cheval-Blanc.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

La Ville projette d'acheter l'auberge du Cheval-Blanc

La Ville de Loudéac projette d'acheter l'auberge du Cheval-Blanc, située place de l'Église, à Loudéac. Cependant, c'est l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne, un établissement d'État créé par décret en juin 2009, qui, dans un premier temps, se porte acquéreur de l'auberge. L'EPF a pour but d'accompagner les collectivités en ce qui concerne les acquisitions foncières. Si l'EPF se porte acquéreur pour sept ans, la ville rachètera l'auberge sept ans plus tard. « Ce qui est intéressant pour les collectivités, c'est que l'EPF garde à sa charge 60 % du budget de désamiantage et de dépollution », commente Valérie Videlo-Ruffault, première adjointe.

Le bâtiment d'origine de l'auberge sera conservé, les extensions seront, quant à elles, détruites. Un passage donnera alors sur le parking des Tisserands, relié directement au centre-ville. Au rez-de-chaussée, un local sera mis à disposition des porteurs de projet pour des activités éphémères. À l'étage, deux logements en duplex seront aménagés.

Des subventions aux associations stables

Bien que la crise sanitaire soit passée par là, les subventions aux associa-

tions restent stables pour 2020. Elles sont même en légère hausse. Certaines associations, qui touchent une subvention en lien avec l'organisation d'une manifestation culturelle ou sportive, ne toucheront la somme qui leur est allouée seulement si l'événement a lieu.

L'ancien haras mis à disposition d'associations

La Ville de Loudéac va mettre à disposition gratuitement un ensemble de locaux au sein du site de l'ancien haras de Loudéac, situé rue de Cornouaille, à trois associations loudéaciennes. Il s'agit des Scouts de France, la société Saint-Vincent-de-Paul et de la Société hippique rurale. La convention est fixée pour une durée de sept mois.

Des noms de rue engagés

Rue Lucie-Aubrac, impasse Gilberte-Brossolette et impasse Germaine-Tillon, tels seront les dénominations des voies du lotissement communal Le Domaine du Mené, composé de 28 lots, situé rue du Mené. L'assemblée du conseil municipal a adopté ces trois noms de rue. Un bel hommage à ces trois femmes qui ont été actives pendant la Résistance. Trois des 28 lots du lotissement ont, pour le moment, été réservés.

M LP.

La démolition de la cité des Noëlles au cœur d'un vaste projet urbain

La démolition de la cité des Noëlles, dans le quartier de Saint-Bugan, à Loudéac, a été votée favorablement lors du conseil municipal du 25 juin.

À terme, cette démolition concerne 114 logements. La totalité d'entre eux sera reconstruite. Une moitié se fera

sur site et les 57 restants se verront relocalisés sur d'autres secteurs de la ville. Alors que la cité des Noëlles représente 18 % du parc locatif social de Loudéac, la reconstruction de l'ensemble de ces logements répond, de surcroît, aux enjeux de

mixité sociale.

Ce projet urbain, porté depuis 2007 par la mairie de Loudéac, et son partenaire de rénovation, le bailleur social Côtes-d'Armor Habitat, a donc entraîné une étude de sites. Cette dernière répond au besoin de renouvellement urbain. Pour cela, la municipalité et Côtes-d'Armor Habitat envisagent quatre programmes de réhabilitation et construction au sein de la ville.

La commune souhaite combler les dents creuses, ces parcelles non construites et entourées de bâtiments. Elle envisage également des

opérations de démolition et de reconstruction de bâtiments vétustes en centre-ville, la conversion de friches et une revivification du secteur de la gare. Ce lieu désaffecté sera transformé en un espace de mixité entre habitations, commerces et équipements publics.

Avec ce vaste projet d'urbanisation, la Ville envisage de faire du quartier de Saint-Bugan, en réhabilitation depuis 2007, un quartier à part entière de Loudéac. Ces premières ébauches tendent vers une étude plus globale d'un projet urbain au cœur de la ville qui verra le jour à l'horizon 2035

5 septembre

Les élus, les services de la Ville, les bénévoles et les Loudéaciens se retrouveront lors du forum des associations, le samedi 5 septembre, en respectant les mesures barrières.

Les élus, les services de la Ville, les bénévoles et les Loudéaciens se retrouveront

Le semi-marathon Loudéac-Pontivy court toujours

Les organisateurs du semi-marathon entre Loudéac et Pontivy ont choisi de maintenir l'édition 2020, prévue le 3 octobre, malgré la crise sanitaire. Les inscriptions ouvriront le 1^{er} août 2020.

Les organisateurs du semi-marathon entre Loudéac et Pontivy ont choisi de maintenir l'édition 2020, prévue le 3 octobre, malgré la crise sanitaire. L'an passé, 2 150 coureurs avaient pris le départ.

Rassemblés devant le Château de Rohan en compagnie des élus des différentes villes partenaires, les organisateurs ont dessiné les contours des deux courses : départ de Loudéac pour le semi-marathon (21 kilomètres) et de Saint-Gérand pour la course de 10 kilomètres. L'arrivée doit se tenir rue Général-de-Gaulle à Pontivy, devant le palais des congrès, au pied du château.

« Nous n'avons pas encore reçu tous les feux verts », précise Philippe Le Ruyet, l'un des trois coprésidents de l'association, avec Pascal Étienne et Patrick Chauvel. Le ministère des Sports, notamment, doit encore don-

ner son accord et définir les règles du jeu post Covid-19 pour les courses à pied. Une limite de participants pourrait être imposée. Les coprésidents et leur équipe ont décidé en conséquence d'attendre le 1^{er} août pour ouvrir les inscriptions. « On espère ne pas décevoir les coureurs. »

Participer à la relance économique

Fiers des soixante sociétés locales et des cent équipes d'entreprises rassemblées lors de la première édition du semi-marathon, les organisateurs entendent cette année participer à la relance économique du territoire en offrant un bon d'achat à tous les coureurs inscrits, à dépenser dans les commerces de Loudéac et Pontivy, en partenariat avec les unions de commerçants.

Hugo BOSSARD.



Le semi-marathon Loudéac-Pontivy avait réuni 2 600 coureurs, l'an dernier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Cinéma à Loudéac et dans sa région

Loudéac - Quai des Images,
9 bd Victor-Etienne
En avant : 16 h 45.
L'appel de la forêt : 20 h 30.
La communion (VO) : 17 h 30.
Sortilège (Tlame) (VO) : 21 h 15.

Merdrignac - Le Studio, chemin des Dames
Papi-sitter : 21 h.

Pontivy - Le Rex,
Zone commerciale Saint-Niel
De Gaulle : 20 h 45.
En avant : 21 h.
Invisible man : 17 h 45.
L'ombre de Staline : 17 h 45.
La bonne épouse : 18 h, 21 h.
Papi-sitter : 21 h.

Un fils (VO) : 18 h.
Une sirène à Paris : 20 h 45.
Woman (VO) : 18 h.



« L'appel de la forêt », un film de Chris Sanders. PHOTO : TWENTIETH CENTURY FOX FRANCE

Urgences et santé

Police - Gendarmerie : 17.
Police municipale : 02 96 66 85 09.
Pompiers : 18. Samu - Smur : 15.
Pharmacie de garde : 3237 (0,34 €/mn).
Numéro toutes urgences et européennes : 112.

Accueil sans-abri : 115 (N° vert).
Enfance maltraitée : 119 (N° vert).
Centre anti-poison : 02 99 59 22 22.
Opposition carte bancaire : 08 92 70 57 05.
Escroquerie internet : 08 11 02 02 17.

Ouest-France à votre service

Service clients : Déjà abonné : www.votrecompte.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (tarif appel local).
journal avant 7 h 30 : www.abonnement.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66.
Faire paraître une petite annonce : 0 820 000 010 (0,15 €/min + prix d'un appel).

Rayon poissonnerie **Vendredi 26 juin 2020**

Loudéac **SARDINES** Pêchées en Atlantique Nord Est

A la Senne - Zone FAO 27-7 et autres zones

2,75 Le kg

Partenaire de la VIE LOCALE